

## Système monétaire international

### « Refonder » et non pas « réguler ».

Un groupe de réflexion rassemblant des personnalités reconnues vient de publier sous le pseudonyme « Les convivialistes » un manifeste ayant déjà recueilli un bon millier de signatures, dont la mienne ( [lesconvivialsites.fr](http://lesconvivialsites.fr) ). On y lit : « *Un autre monde est non seulement possible, il est absolument nécessaire. Et urgent. Mais comment dessiner ses contours et le penser ?* ».

C'est la gravité et l'urgence de cette question qui m'a conduit aux réflexions suivantes ; plus précisément, les considérations économiques à la fin du chapitre IV de ce « manifeste convivialiste » qui réclament « *d'empêcher le décrochage entre économie réelle et économie financière en régulant étroitement l'activité bancaire et les marchés financiers et de matières premières, en limitant la taille des banques et en mettant fin aux paradis fiscaux* »

Cette perspective est-elle suffisante ? La régulation des activités bancaires, par les banques elles-mêmes il est vrai, n'a-t-elle pas déjà largement fait preuve de son inefficacité. Bâle I, Bâle II, Bâle III , ... devons-nous aller jusqu'à Bâle XVI ?

**A mon avis, l'heure n'est plus à réguler mais bien à refonder.**

Pour cela nous avons tous les éléments nécessaires : les connaissances historiques et les concepts théoriques issus de la pratique bancaire elle-même. Les monnaies complémentaires ne sont pas une refondation ; tout au plus une concurrence. L'effacement périodique des dettes comme le propose David Graeber dans « Dette - 5000 ans d'histoire » ne l'est pas davantage ; tout juste une façon d'assurer la survie du système comme il le démontre.

Il ne s'agit pas de faire disparaître toute dette : un individu ou groupe d'individus peut contracter une dette vis à vis d'un autre individu ou groupe d'individus. Mais ceci est du domaine privé. Or la monnaie d'endettement – la seule qui soit acceptable dès que l'on dépasse le fétichisme de la monnaie – est du domaine public. La dette publique existe et continuera d'exister mais elle devrait être notre monnaie et non pas seulement sa contrepartie. Le déficit public ne serait alors qu'une création monétaire le plus souvent bénéfique ; l'excédent budgétaire, une destruction monétaire en certains cas utile. Nous devrions enfin prendre au sérieux la « monétisation de la dette publique » souvent évoquée. ( Patrick Artus l'écrivait dès septembre 2009 dans le « Flash économie » n° 432 de Natixis : Pour éviter que ceci ne dégrade la qualité de la signature des Etats, cette substitution impose la monétisation de la dette publique, - [Flash sept. 2009 n° 432](#) .)

Imaginons une nation, un état, bref une collectivité solidaire notamment économiquement. Cette collectivité, en tant que telle, peut remettre une reconnaissance de dette à celui de ses membres qui lui a rendu un service ou livré un bien. Cette reconnaissance pourra servir à ce

membre pour accéder aux services publics en place ou pour s'acquitter des impôts ou taxes qui lui seront réclamés par sa collectivité : ce sera dans chaque cas une annulation de dettes réciproques. Si par convention la reconnaissance de dette initiale est reconnue transmissible à autrui en échange d'un bien ou service, alors cette reconnaissance de dette devient une monnaie et pourra servir à tous ceux qui la recevront. Toute dépense publique créera de la monnaie et toute recette publique en détruira. La pénurie monétaire n'existe pas. Ceci n'est pas une invention de ma part, mais la théorie du « **chartalisme** » initiée, selon Wikipédia, dès le début du vingtième siècle. Noter que les monnaies actuelles n'ont de valeur qu'autant qu'elles sont adossées à des engagements de collectivités économiquement solidaires ; mais chacune de ces collectivités doit néanmoins le plus souvent – hors « quantitative easings » ! - emprunter sa monnaie aux marchés qui en tirent d'énormes profits. Les nations garantissent ; les marchés amassent. N'y aurait-il pas erreur ? Ne serait-ce pas *aux états d'émettre leurs monnaies* ?

Autre élément acquis mais trop méconnu : tout établissement financier titulaire d'une « licence bancaire » accède directement à la monnaie nationale via son compte en banque centrale. A contrario, tous les autres et tout un chacun n'y accèdent qu'indirectement via leurs comptes en banque. Mais la somme de tous les comptes en banques est beaucoup plus élevée que la somme de tous les comptes des banques à la banque centrale. Par « beaucoup plus », il faut entendre 4, 5 ou 6 fois plus, selon la conjoncture. En langage des banques, on dit que les « réserves » ne sont que de 1/4, 1/5 ou 1/6 ( elles seraient en pratique de l'ordre de 15 % ). En clair, pour prêter 1000 à, disons 5 %, il suffit à une banque d'emprunter 150 à, peut-être 1 %, à sa banque centrale. On calcule aisément le bilan de l'affaire : revenu annuel 50 pour une dépense négligeable de 1,50. Sans nier les services rendus à la collectivité par toutes ces banques – services qui doivent être rémunérés – ne peut-on conclure à un enrichissement excessif et sans cause véritable ? Ceci lié à leur pouvoir d'orientation des investissements économiques par le biais de la sélection des prêts ouvre la porte à bien des abus. Ici aussi, ce n'est pas moi qui le dit, mais un courant de pensée économique connu sous l'appellation de « **100 % monnaie** » du nom d'un ouvrage de Irving Fisher publié en 1935 : on l'aura compris, ces économistes – dont plusieurs prix Nobel – ont réclamé ou réclament encore que les « réserves » des banques soient toujours au moins égales au total des comptes bancaires. C'est *aux états et à eux seuls d'émettre leur monnaies*.

Avec ces deux concepts économiques on aboutit donc à celui de « **100 % monnaie nationale** ». Mais il nous faut encore faire intervenir un troisième concept également inventé par les praticiens de la banque, celui d' « **unité de compte commune** ».

En effet si chaque nation était maître de sa monnaie nationale et de sa circulation interne, ces nations commerceraient inévitablement entre elles. Ceci génère immédiatement la question essentielle des taux de change. Nous sommes aujourd'hui en régime de taux de change flottants : les marchés décident au fil des heures. Or les devises étrangères détenues par les banques centrales sont négociables entre banques centrales en tant que dettes réciproques. Au lieu de s'en tenir au suivi des marchés, des banques centrales volontairement coopérantes pourraient convenir d'une gestion stabilisée des taux de change entre leurs devises. Ceci se fait en définissant une « unité de compte commune » qui n'est en rien une monnaie de paiement mais qui est un outil pour valoriser, selon une méthode commune, ces monnaies de paiement. Le concept d' « unité de compte commune » est parfaitement connu des banquiers : le DTS ( Droit de Tirage Spécial ) du FMI n'est pas une monnaie mais la définition – à partir des valeurs des monnaies les plus importantes – d'une unité de valeur, c'est à dire une unité de compte commune aux membres du FMI ; le célèbre BANCOR proposé par Keynes était de même nature. Le SUCRE est, par abus de langage, la « monnaie commune », en

fait l'unité de compte commune de l' ALBA ( Alliance bolivarienne pour les Amériques). C'est donc un raccourci malheureux et porteur de catastrophe de qualifier d'anti-européens ceux qui sont défavorables à l' euro en tant que « monnaie unique », euro non viable de fait par défaut de solidarité suffisante dans la zone, quand ils souhaitent par ailleurs une coopération européenne sincère dont l'euro « unité de compte commune » serait le meilleur outil. ***Les monnaies nationales peuvent être un outil de coopération véritable.***

Il est regrettable que de telles réflexions, si elles sont exactes, ne viennent pas de praticiens confirmés ; si elles ne le sont pas, ils devraient clairement nous expliquer pourquoi. Faut-il vraiment s'en étonner ? Le fait monétaire semble historiquement d'une complexité humaine considérable, un peu comme le fait religieux. Nul ne s'étonne que l'examen le plus distancié du fait religieux se trouve rarement sous la plume de théologiens ; pourquoi s'étonner de ne point trouver parmi les banquiers les analystes les plus convaincants du fait monétaire ?

C'est pourquoi, je proposerais volontiers qu'un panel de ***spécialistes des sciences humaines***, de compétence avérée, complété par quelques techniciens reconnus de la finance qu'il est indispensable d'entendre, s'attèle à la rédaction d' un texte à vocation pédagogique, vulgarisant pour le grand public et sans les dénaturer, les mécanismes de base aujourd'hui pratiqués en matière monétaire et financière :

- pourquoi distingue-t-on les monnaies des banques centrales ( monnaies de base ) des monnaies scripturales bancaires en usage dans l'économie ?
- Par quels processus le total de ces monnaies scripturales bancaires va-t-il croissant ?
- D'où proviennent les sommes colossales, en monnaies de base, couramment injectées dans l'économie tant par la FED que par la BoE ou, à un moindre degré, la BCE ?
- Qu'est-ce que le "refinancement" d'une banque auprès de "sa" banque centrale ?
- Qu'est-ce que le marché interbancaire ?
- Pourquoi parle-t-on de "réserves obligatoires" ? de "réserves fractionnaires" ?
- Quelle contrainte conduit les états souverains à emprunter leur propre monnaie ?
- Qu'est-ce qu'une "monnaie unique" commune à plusieurs états souverains ? Qu'est-ce qu'une "unité de compte commune" à plusieurs états souverains ?
- Etc ...

Ce n'est qu'en ayant une connaissance suffisante du système actuel qu'on peut juger de l'intérêt d'un système qui ne retiendrait qu'une seule et unique monnaie nationale, faisant disparaître du même coup le dualisme monétaire courant ( monnaie de base, monnaie bancaire), supprimant la notion de "réserves" qui n'avait de sens que lorsque la monnaie était valorisée en poids d'or ou d'argent, et mettant en évidence que la masse monétaire de base n'est augmentée que quand l'état

s'endette. Le « **100 % monnaie nationale** » génèrerait en effet une monnaie qui peut se définir comme reconnaissance d'une dette de l'état envers le porteur légitime, reconnaissance de dette transmissible par échange contre biens ou services. Ainsi la collectivité s'endette envers ses membres du fait même de l'émission monétaire. Mais il faut considérer que les individus sont eux aussi débiteurs envers la collectivité. C'est pourquoi le paiement de l'impôt et/ou l'achat de services publics constituent une annulation réciproque indispensable de dettes antagonistes, c'est à dire une destruction monétaire comme il en existe aujourd'hui quotidiennement dans les banques lors des remboursements d'emprunts bancaires.

Une refondation monétaire cohérente, issue de concepts acquis depuis plusieurs décennies, peut donc être clairement définie. La difficulté est dans la sélection du chemin pour y parvenir. De ce point de vue, tout reste à faire.

L'idéal serait un élan collectif et « convivial » dont nul ne serait exclus, surtout pas les praticiens de la finance. Il est vain de s'arrêter sur des culpabilités qui n'existent guère au niveau collectif, chacun se trouvant plus ou moins entraîné par les circonstances de sa vie. Nous avons tous besoin de sécurité quelque soit notre position sociale ; la « **sécurité sociale** » qui résulterait d'un nouveau système monétaire assaini, capable de contenir la prédation financière, d'assurer à chacun le revenu minimum souvent proposé tout en acceptant le revenu maximum décomplexé car socialement reconnu qui est demandé par les « convivialistes », ne serait-elle pas le plus sûr moyen, pour tous, d'apaiser et de surmonter les tensions actuelles et probablement à venir ? De libérer aussi les forces réclamées par les autres défis de notre temps autrement ancrés dans le réel, comme ceux de l'énergie et du climat.

Jean Jégu. le 29 septembre 2013